



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1052  
5 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

- A. RAPPORT DU WP.29 SUR SA CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION  
(20-23 juin 2006)**
- B. RAPPORTS DES COMITÉS D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ  
EXÉCUTIF**
- 1) Accord de 1958 – Trente-troisième session du Comité d'administration (AC.1)  
de l'Accord modifié (21 juin 2006)
  - 2) Accord (mondial) de 1998 – Dix-septième session du Comité exécutif (AC.3)  
de l'Accord (21 et 22 juin 2006)
  - 3) Accord de 1997 – Septième session du Comité d'administration (AC.4)  
(21 juin 2006)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
PARTICIPATION.....	1

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s
<u>A. Session du WP.29</u>	
OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION.....	2 – 6
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7 – 8
2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	9 – 20
2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	9 – 16
2.2 Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2007	17 – 18
2.3 Questions découlant de la soixante et unième session de la Commission économique pour l'Europe.....	19
2.4 Systèmes de transport intelligents (STI).....	20
3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29.....	21 – 45
3.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	21
3.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE).....	22
3.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	23
3.4 Groupe de travail du bruit (GRB).....	24
3.5 Faits marquants des dernières sessions (Rapports oraux des présidents).....	25 – 45
3.5.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE).....	25 – 31
3.5.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	32 – 36
3.5.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	37 – 40
3.5.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE).....	41 – 43
3.5.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	44 – 45
4. ACCORD DE 1958.....	46 – 58
4.1 État de l'Accord et des règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation.....	46
4.2 Examen de projets d'amendements à des règlements existants.....	47 – 54
4.3 Examen des nouveaux projets de règlements.....	55 – 57
4.4 Examen de projets d'amendements aux Règlements n <sup>os</sup> 45 et 48, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour les véhicules automobiles.....	58

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<u>Paragraphes</u>
5. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 .....	59 – 61
5.1 État de l'Accord .....	59
5.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Registre mondial .....	60
5.2.1 Examen du projet de règlement technique mondial concernant les systèmes de freinage des motocycles .....	60
5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles .....	60
5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 .....	60
5.5 Proposition visant à élaborer un règlement technique mondial sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs sur les motocycles.....	60
5.6 Structure des règlements techniques mondiaux .....	61
6. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET INCORPORATION DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE.....	62 – 63
7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE).....	64 – 68
7.1 État de l'Accord .....	64
7.2 Examen de projets d'amendements à l'Accord.....	65
7.3 Examen de projets d'amendements à la Règle n° 1 (Protection de l'environnement).....	66
7.4 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique .....	67
7.5 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants...	68
8. QUESTIONS DIVERSES.....	69 – 76
8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production .....	69
8.1.1 Règles et recommandations à suivre dans l'établissement de normes et de règlements .....	70
8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation.....	71
8.1.3 Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord ..	72
8.1.4 Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type .....	73
8.2 Nouvelle méthode d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules à moteur .....	74
8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants.....	75
8.4 Hommage à M. S. Szabó.....	76
9. ADOPTION DU RAPPORT.....	77

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
<u>B. Session des comités d'administration et du Comité exécutif des accords</u>	
1. ACCORD DE 1958 – TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION (AC.1) .....	78 – 81
1.1 Constitution de l'AC.1 .....	78
1.2 Élection du Bureau .....	79
1.3 Projets d'amendements à des règlements existants – Vote de l'AC.1 .....	80
1.4 Nouveaux projets de règlement – Vote de l'AC.1 .....	81
2. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD.....	83 – 113
2.1 Constitution de l'AC.3 .....	82
2.2 Examen des règlements techniques mondiaux .....	83
2.2.1 Examen du Règlement technique mondial concernant les systèmes de freinage des motocycles qui sera mis aux voix à la session de novembre 2006 .....	83
2.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles.....	84
2.4 Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord .....	85
2.5 État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (RTM) .....	86 – 103
2.6 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer .....	104 – 108
2.7 Examen de la question de l'introduction de variantes dans les prescriptions des règlements techniques mondiaux .....	109
2.8 Proposition visant à élaborer un RTM sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs de motocycles	110
2.9 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord .....	111
2.10 Questions diverses.....	112
3. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES) SEPTIÈME SESSION du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord .....	113
3.1 Création de l'AC.4 .....	113
3.2 Examen de projets d'amendements à l'Accord .....	114
3.3 Examen de projets d'amendements à la Règle n° 1 .....	115
3.4 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique .....	116
3.5 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements de la CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants	117
<u>Annexe 1</u> – Liste des documents informels (WP.29-139-... ) distribués sans cote lors de la cent trente-neuvième session	
<u>Annexe 2</u> – Calendrier provisoire des réunions du WP.29 et de ses organes subsidiaires en 2007	
<u>Annexe 3</u> – État de l'accord de 1998: priorités et propositions	

## PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent trente-neuvième session du 20 au 23 juin 2006, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays ci-après étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) y ont participé. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des transports routiers (IRU), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>, Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Fédération européenne des associations de motocyclistes (FEMA), Association for Emission Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB), Consumers International (CI), Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière (UNATAC), Comité international de l'inspection technique automobile (CITA) et Society of Automotive Engineers (SAE). À l'invitation du secrétariat, la Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA) a aussi participé à la session.

### A. SESSION DU WP.29

#### OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

2. Le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Marek Belka, a déclaré la session ouverte et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a évoqué la tâche difficile consistant pour la CEE à définir ses activités futures dans le nouveau contexte social et économique de l'Europe, qui appelle la mise en œuvre de la réforme récemment adoptée par les États membres.

3. M. Belka a salué le rôle du Forum mondial en tant qu'organe chargé d'élaborer des règlements applicables aux véhicules routiers et s'est félicité de l'élargissement constant du champ géographique couvert par cette instance, qui englobe dorénavant tous les principaux pays constructeurs d'automobiles. Il s'est également félicité de l'excellente coopération entre le Forum et la Communauté européenne, cette dernière ayant décidé d'inscrire les règlements de la CEE dans son cadre réglementaire concernant la construction des véhicules. Il s'est réjoui des activités menées actuellement par le Forum à l'échelle mondiale (systèmes de freinage des motocycles et des voitures particulières, protection des piétons, émissions de polluants des motocycles, et systèmes d'autodiagnostic des véhicules lourds, véhicules à hydrogène et

---

<sup>1</sup> Représentant également l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA)) et l'Association des équipementiers japonais (Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA)) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

à pile à combustible, etc.). Il a souhaité au Forum un plein succès dans ses travaux futurs et l'a encouragé à redoubler d'efforts, dans un contexte très difficile, pour relever les défis à venir.

4. M. Belka a assuré les participants de son appui sans faille aux activités du Forum mondial.

5. Le Président du Forum mondial a remercié M. Belka d'avoir ouvert la session. Il a rappelé l'importance mondiale du rôle du Forum eu égard aux aspects économiques et sociaux des véhicules et du transport routier. Il a également rappelé que l'UE et les autres principaux acteurs mondiaux étaient foncièrement attachés aux accords administrés par le Forum.

6. Le Président a souligné la qualité du travail effectué par la Division des transports de la CEE et l'engagement personnel de son directeur, M. Capel Ferrer, malheureusement absent en raison d'un deuil au sein de sa famille. Le Président a souligné la nécessité de maintenir durablement la qualité du secrétariat, ce qui, à son avis, exige des compétences techniques approfondies de la part de son personnel et une stabilité continue, sans obligation de mobilité.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7 L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1051) a été adopté par le WP.29, avec les modifications suivantes:

##### i) Points supplémentaires de l'ordre du jour:

3.5.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(session extraordinaire, 19 juin 2006)

5.6 Structure des règlements techniques mondiaux.

##### ii) Points modifiés de l'ordre du jour:

2.2 Modifier comme suit: «Programme de travail, documentation  
et calendrier des sessions pour 2007»

3.5.2 Modifier comme suit: «... quatre-vingt-dixième session...»  
(français seulement).

##### iii) Points dont l'examen est reporté:

4.2.7 Amendements au Règlement n° 13;

4.2.18 Amendements au Règlement n° 51;

4.2.34 Amendements au Règlement n° 107;

4.3.3 et 4.3.4 Nouveaux projets de règlements;

4.4.1 et 4.4.2 Amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 45 et 48.

Pour les explications, voir le paragraphe 10 ci-après.

8. La liste des documents informels distribués au cours de la session figure à l'annexe 1 du présent rapport.

## 2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

### 2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

9. La quatre-vingt-onzième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 19 juin 2006, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et en présence de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

10. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1051) et recommandé d'y apporter les modifications mentionnées au paragraphe 7. Pour ce qui est des points dont l'examen a été reporté, il a été noté ce qui suit:

- a) Pour les points 4.2.7 et 4.2.18 (amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 13 et 51), 4.3.3 et 4.3.4 (nouveaux projets de règlements) ainsi que 4.4.1 et 4.4.2 (amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 45 et 48), le représentant de la CE a confirmé que les démarches internes à effectuer pour l'adoption formelle étaient en cours, mais il a fait savoir qu'il attendait encore l'autorisation de voter au nom des États membres de l'UE;
- b) Pour le point de 4.3.1 de l'ordre du jour (nouveau projet de règlement), il avait l'autorisation de voter uniquement sur le document TRANS/WP.29/2005/31 et son Add.1. Il a recommandé de reporter le vote sur les documents TRANS/WP.29/2005/31/Corr.1, TRANS/WP.29/2005/102 et ECE/TRANS/WP.29/2006/70 aux sessions de novembre 2006 du WP.29 et de l'AC.1;
- c) Pour le point 4.2.34 (amendements au Règlement n<sup>o</sup> 107), il a proposé de reporter le vote aux sessions de novembre 2006 du WP.29 et de l'AC.1, dans l'attente de l'application de ce règlement par la CE.

11. Le WP.29/AC.2 a décidé d'une part que, dans le cadre de l'Accord de 1998, des dispositions devraient être prises pour que le projet de RTM concernant les systèmes de freinage des motocycles soit mis aux voix à la session de novembre 2006 de l'AC.3, et d'autre part que le WP.29 et l'AC.3 seraient informés de la session extraordinaire du GRRF du 19 juin 2006 consacrée à ce projet de RTM et à l'incorporation dans le Règlement n<sup>o</sup> 78 des prescriptions énoncées dans ce projet.

12. Le WP.29/AC.2 a recommandé que l'AC.3 examine les autres points concernant l'Accord de 1998.

13. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le WP.29 examine tous les points concernant l'Accord de 1997 et que le Comité d'administration AC.4 se réunisse pour voter sur les points recommandés par le WP.29.

14. Le WP.29/AC.2 a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent quarantième session du WP.29, qui se tiendra à Genève du 14 au 17 novembre 2006. Quarante-neuf amendements à des règlements existants, ainsi que les cinq amendements et les deux projets de règlements dont l'examen a été reporté lors de la présente session seront examinés lors de cette session. Sur la proposition du Président du GRSF, le WP.29/AC.2 a recommandé d'inclure dans l'ordre du jour de sa session de novembre 2006 une proposition

d'amendements au Règlement n° 105 (Véhicules ADR) afin d'aligner la date d'entrée en vigueur des amendements aux règlements sur celle de l'ADR.

15. Le WP.29/AC.2 a examiné la proposition concernant la résolution des problèmes d'interprétation (point 8.1.2 de l'ordre du jour) et a recommandé qu'elle soit examinée en détail par le WP.29.

16. Le WP.29 a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa quatre-vingt-dixième session ainsi que ses recommandations.

## 2.2 Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2007

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/1/Rev.1, document informel n° WP.29-139-7.

17. Le WP.29 a pris note du programme de travail établi par le secrétariat et a invité les présidents des Groupes de travail à le vérifier et à faire connaître au secrétariat toute correction ou modification qui leur paraîtrait nécessaire.

18. Le WP.29 a adopté le calendrier de ses réunions et de celles de ses organes subsidiaires pour 2007 (WP.29-139 7) en avançant la quatre-vingt-douzième session du GRSG. Le calendrier adopté est reproduit à l'annexe 2 du présent rapport. Le secrétariat a été prié de le communiquer au Comité des transports intérieurs.

## 2.3 Questions découlant de la soixante et unième session de la Commission économique pour l'Europe

19. Le WP.29 a été informé par le secrétariat des principales décisions prises lors de la soixante et unième session de la CEE (E/2006/37; E/ECE/1431), à savoir l'adoption de la réforme de la CEE, de la version révisée du mandat et du Règlement intérieur de la Commission, et de la version révisée du mandat et du Règlement intérieur du Comité exécutif.

## 2.4 Systèmes de transport intelligents (STI)

Documents: Documents informels n°s WP.29-139-10 et WP.29-139-11.

20. Le Coprésident du groupe informel sur les systèmes de transport intelligents, M. K. Wani, a présenté un aperçu des documents qu'examinera le groupe informel à sa treizième session, qui se tiendra le 23 juin 2006. Il a souligné l'importance des exposés faits par la CE et le Japon. Il a annoncé qu'un rapport sur les activités du groupe informel était en cours de rédaction et serait soumis au WP.29 à sa session de novembre 2006.

## 3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29

### 3.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Trente-huitième session, 6-9 décembre 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRSP/38.

21. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le représentant des États-Unis d'Amérique avait présenté au nom du Président du GRSP pendant la cent trente-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 25 à 27), et a approuvé le rapport du GRSP.



3.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)  
(Cinquante et unième session, 17-20 janvier 2006)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/51.

22. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le Président du GRPE avait présenté pendant la cent trente-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 28 à 31), et a approuvé le rapport du GRPE.

3.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(Cinquante-neuvième session, 30 janvier-3 février 2006)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/59 et Add.1.

23. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le Président du GRRF avait présenté pendant la cent trente-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 32 à 37), et a approuvé le rapport du GRRF.

3.4 Groupe de travail du bruit (GRB)  
(Quarante-troisième session, 21-23 février 2006)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/41.

24. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le Président du GRB avait fait pendant la cent trente-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 38 à 41), et a approuvé le rapport du GRB.

3.5 Faits marquants des dernières sessions  
(Rapports oraux des présidents)

3.5.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)  
(Cinquante-sixième session, 4-7 avril 2006)

25. Le Président du GRE a rendu compte des résultats de la cinquante-sixième session de son groupe (pour des informations détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/56).

26. S'agissant du Règlement n° 48, le Président a indiqué que le GRE n'était pas parvenu à un accord au sujet de la suppression de la note de bas de page 8/, qui autorise les Parties contractantes à interdire, dans leurs législations nationales, la présence de feux de circulation diurne sur les véhicules. C'est pourquoi le GRE a décidé de laisser au WP.29 et à l'AC.1 le soin de prendre une décision finale sur la suppression de cette note à leurs sessions de novembre 2006.

27. M. Gorzkowski a demandé l'aval du WP.29 pour créer un groupe informel sur les questions relatives à la tension de fonctionnement des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse. Le WP.29 a donné son aval.

28. En ce qui concerne l'Accord de 1998, le Président du GRE a rendu compte de l'avancement satisfaisant des travaux d'élaboration d'un projet de RTM sur l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse. Le GRE examinera une proposition révisée à sa session d'octobre 2006.

29. Le Président du GRE a demandé à toutes les Parties contractantes à l'Accord de 1998 d'envisager d'appuyer l'élaboration de nouveaux RTM concernant les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.

30. Pour ce qui est de la demande de justification émanant du WP.1 concernant les avantages que pourrait présenter l'activation du signal de freinage d'urgence pour la sécurité routière, il a indiqué que le GRE la soumettrait au WP.29 pour qu'il l'examine et, éventuellement, la transmette au WP.1.

31. À l'invitation de la Fédération de Russie, la session d'octobre 2006 du GRE se tiendra à Moscou (WP.29-139-15), sous réserve qu'un accord soit conclu entre la CEE et le pays hôte.

### 3.5.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-dixième session, 24-28 avril 2006)

32. Le Président du GRSG a fait rapport sur les résultats de la quatre-vingt-dixième session de son groupe (pour des informations détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/69).

33. M. Erario a indiqué que le GRSG avait approuvé des amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 36 et 52; ces deux règlements seront abandonnés progressivement et remplacés par le Règlement n<sup>o</sup> 107. Le GRSG a aussi adopté le complément 1 au projet de série 02 d'amendements au Règlement n<sup>o</sup> 107.

34. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des conclusions de recherches menées en Espagne sur les autobus et les autocars subissant un choc avant. Il a demandé au WP.29 si, à son avis, il serait opportun d'associer le Comité européen du véhicule expérimental (CEVE) à l'étude de cette question. Le WP.29 a répondu par l'affirmative et a demandé au secrétariat d'inviter un représentant du CEVE à la prochaine session du GRSG.

35. Quant à la question de l'augmentation des risques d'incendie sur les véhicules lourds (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 18), le Président du GRSG a déclaré que son groupe avait commencé à l'examiner. À cet égard, le WP.29 a invité le GRSG à examiner également la possibilité de limiter la capacité des réservoirs de ces véhicules. Le représentant de l'OICA a estimé que, dans les études, il fallait tenir compte de tous les paramètres, notamment les paramètres de nature commerciale, fiscale et environnementale.

36. Le WP.29 a examiné une proposition de l'IMMA (WP.29-139-5) concernant les véhicules des catégories L<sub>6</sub> et L<sub>7</sub>. Il a décidé de la transmettre au GRSG pour examen. Le représentant de la CE a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les véhicules des catégories L<sub>6</sub> and L<sub>7</sub> dans le champ d'application des règlements de la CEE. Toutefois, un groupe de travail devrait pouvoir le faire si les prescriptions existantes s'appliquent aux véhicules des catégories L<sub>6</sub> et L<sub>7</sub>. Il a ajouté que le GRSG envisageait de créer des sous-catégories dans L<sub>6</sub> et L<sub>7</sub> afin d'établir une distinction entre les véhicules apparentés aux voitures et les quadricycles.

### 3.5.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Trente-neuvième session, 15-19 mai 2006)

37. M<sup>me</sup> Abraham (États-Unis d'Amérique)a, au nom du Président du GRSP, M. Mouchahoir, informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa trente-neuvième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/39).

38. Elle a indiqué que le GRSP n'était pas encore parvenu à un accord au sujet du projet de RTM sur la protection des piétons. Le GRSP a décidé de laisser à l'AC.3 le soin de régler la question de l'applicabilité et continuera à examiner les questions en suspens à sa prochaine session.

39. S'agissant des travaux du groupe informel du GRSP sur le Règlement n° 29, qui visent à élaborer de nouvelles méthodes d'essai pour les cabines des véhicules utilitaires, M<sup>me</sup> Abraham a fait savoir que la Suède avait l'intention d'étudier la possibilité d'élaborer un RTM et d'informer le WP.29 et l'AC.3 des résultats enregistrés, à leurs sessions de novembre 2006.

40. M<sup>me</sup> Abraham a également indiqué que le GRSP avait adopté une proposition tendant à aligner les prescriptions du Règlement n° 11 sur celles du RTM n° 1. Toutefois, les membres du GRSP n'ont pas réussi à s'entendre sur l'élargissement du champ d'application, un grand nombre de délégations préférant conserver le champ d'application initial (catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub>). Il sera demandé au WP.29 de prendre une décision sur cette question à sa session de novembre 2006.

#### 3.5.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (cinquante-deuxième session, 6-9 juin 2006)

41. Le Président du GRPE a rendu compte des résultats obtenus par le GRPE à sa cinquante-deuxième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/52).

42. M. Gauvin a informé le WP.29 que le GRPE avait adopté le projet de RTM sur la procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC) et le projet de RTM sur les prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD). Ces projets de RTM seraient tous deux soumis au WP.29 et à l'AC.3, pour examen à leurs sessions de novembre 2006. M. Gauvin a ajouté que les questions techniques n'avaient pas toutes été résolues et que, par conséquent, le projet de RTM sur la procédure WHDC comportait encore des variantes concernant la phase d'égalisation des températures, les coefficients de pondération pour le démarrage à froid et le matériau du filtre à particules. S'agissant du RTM sur les systèmes WWH-OBD, le GRPE avait inclus des références à des normes qui étaient encore en cours d'adoption au sein de l'ISO et de la SAE. Le GRPE avait décidé de demander au WP.29 et à l'AC.3 leur avis sur l'opportunité de tenir une session extraordinaire du GRPE. Le WP.29 a décidé que ces questions seraient examinées par l'AC.3 (voir par. 94).

43. M. Gauvin s'est félicité de l'engagement pris par l'Allemagne d'organiser en novembre 2007 la prochaine Conférence internationale sur les véhicules peu polluants. Le représentant de l'Allemagne a annoncé la convocation en octobre ou novembre 2006 d'une réunion destinée à préparer cette Conférence. M. Gauvin a confirmé que le GRPE y apporterait une contribution active.

#### 3.5.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (session extraordinaire, 19 juin 2006)

44. Le Président du GRRF a rendu compte des résultats de la session extraordinaire du GRRF tenue à Genève le 19 juin 2006 (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2006/13).

45. M. Yarnold a informé le WP.29 que le GRRF avait adopté le projet de RTM sur les systèmes de freinage des motocycles, ainsi qu'une proposition visant à aligner les prescriptions techniques du Règlement n° 78 sur celles du projet de RTM. Les deux propositions seraient soumises au WP.29, à l'AC.1 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2006.

#### 4. ACCORD DE 1958

##### 4.1 État de l'Accord et des règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.14/Amend.1.

46. Le secrétariat a présenté la version mise à jour du document sur l'état de l'Accord, qui rend compte de la situation au 13 juin 2006. Pendant la session, le secrétariat a reçu de la République tchèque des informations selon lesquelles le Service technique 8/C avait été désigné pour les Règlements n°s 16, 116, 117, 118, 120, 121 et 122, tandis que le Service technique 8/E l'avait été pour le Règlement n° 117.

##### 4.2 Examen de projets d'amendements à des règlements existants

47. Le WP.29 a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.6, 4.2.8 à 4.2.17 et 4.2.19 à 4.2.41 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections indiquées aux paragraphes 48 à 53 ci-dessous:

48. Point 4.2.3 de l'ordre du jour, Règlement n° 5, document ECE/TRANS/WP.29/2006/51, titre du Règlement, supprimer le mot «FOR» (anglais seulement).

49. Point 4.2.5 de l'ordre du jour, Règlement n° 7, document ECE/TRANS/WP.29/2006/53, titre et paragraphe 0.2, remplacer les mots «DE GABARIT» par les mots «D'ENCOMBREMENT» (français seulement).

50. Point 4.2.12 de l'ordre du jour, Règlement n° 31, document ECE/TRANS/WP.29/2006/55, titre du Règlement, supprimer le mot «FOR» (anglais seulement) et remplacer les mots «BLOCS OPTIQUES» par les mots «PROJECTEURS SCELLÉS» (français seulement).

51. Point 4.2.15 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2006/56, paragraphe 1, ajouter à la fin le mot «lumineuse» (français seulement).

52. Point 4.2.26 de l'ordre du jour, Règlement n° 83, document ECE/TRANS/WP.29/2006/39, titre, remplacer «série 03» par «série 05».

53. Point 4.2.32 de l'ordre du jour, Règlement n° 104, paragraphe 5.2.1, remplacer «80 bar» par «8 MPa».

54. En ce qui concerne le point 4.2.18, Règlement n° 51, le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-139-14 sous la cote officielle ECE/TRANS/WP.29/2006/31/Add.1/Rev.1, pour examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de novembre 2006.

#### 4.3 Examen des nouveaux projets de règlements

55. Le WP.29 a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.3.1 (limités aux documents TRANS/WP.29/2005/31 et Add.1) et 4.3.2 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections mentionnées au paragraphe 56 ci-dessous:

56. Point 4.3.2 de l'ordre du jour. Annexe 6, paragraphe 3, tableau, version française: corriger les chiffres en se basant sur la version anglaise. Annexe 7, paragraphe 3, tableau, version française: convertir en kPa les valeurs en bar. Annexe 8, paragraphe 2, remplacer «G» par «g» et «l'apesanteur» par «la pesanteur» (français seulement).

57. L'examen par le WP.29 des deux nouveaux projets de règlements présentés au titre des points 4.3.3 et 4.3.4 de l'ordre du jour a été reporté (voir par. 7 et 10 plus haut).

#### 4.4 Examen de projets d'amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 45 et 48, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour les véhicules automobiles

58. L'examen des points 4.4.1 et 4.4.2 de l'ordre du jour a été renvoyé à la session de novembre 2006 (voir par. 7 et 10 plus haut).

### 5. ACCORD (MONDIAL) DE 1998

#### 5.1 État de l'Accord

Documents: Documents informels n<sup>os</sup> WP.29-139-1 et WP.29-139-3.

59. Le WP.29 a noté qu'après l'adhésion de la Lituanie, l'Accord comptait 28 Parties contractantes. Le secrétariat a présenté le document sur l'état de l'Accord au 13 juin 2006 (WP.29-139-1). Comme suite aux décisions de l'AC.3, un tableau actualisé indiquant l'état d'avancement des travaux d'élaboration des RTM est reproduit à l'annexe 2 du présent rapport.

#### 5.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Registre mondial

##### 5.2.1 Examen du projet de règlement technique mondial concernant les systèmes de freinage des motocycles

##### 5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

##### 5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29

##### 5.5 Proposition visant à élaborer un règlement technique mondial sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs sur les motocycles

60. Le WP.29 a décidé que les points 5.2 à 5.5 seraient examinés par l'AC.3.

## 5.6 Structure des règlements techniques mondiaux

Document: Document informel n° WP.29-139-4.

61. Le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-139-4, sous une cote officielle, pour examen lors de la session de novembre 2006.

### 6. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET INCORPORATION DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

Documents: Documents informels n<sup>os</sup> WP.29-139-13, WP.29-139-16, WP.29-139-17 et WP.29-139-18.

62. Le WP.29 a suivi avec intérêt les exposés du représentant du Japon (WP.29-139-13), complétant l'exposé fait durant la session de mars 2006, ainsi que ceux des représentants de l'Australie, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Une fois reçus par le secrétariat, les textes de ces exposés seront affichés sur le site Web du WP.29.

63. Des exposés supplémentaires sont attendus à la session de novembre 2006, notamment ceux de l'Afrique du Sud, de la Fédération de Russie et de la République de Corée.

## 7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)

### 7.1 État de l'Accord

Document: Document informel n° WP.29-139-2.

64. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 13 juin 2006 (WP.29-139-2).

### 7.2 Examen de projets d'amendements à l'Accord

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/75.

65. Le WP.29 a examiné et approuvé les projets d'amendements à l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/2006/75). L'AC.4 examinera la suite à leur donner.

### 7.3 Examen de projets d'amendements à la Règle n° 1 (Protection de l'environnement)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/42 et ECE/TRANS/WP.29/2006/76.

66. Le WP.29 a examiné les projets d'amendements à la Règle n° 1 et, à l'issue d'un débat, a recommandé que les documents ECE/TRANS/WP.29/2006/42 et ECE/TRANS/WP.29/2006/76 soient soumis à l'AC.4 pour mise aux voix, avec les modifications ci-après apportées au second document:

Paragraphe 3, tableau, colonne de droite, modifier comme suit:

«Un an après la première immatriculation et ensuite chaque année pour les véhicules immatriculés dans les pays où l'ensemble des règlements CEE ou directives UE pertinents s'appliquent pour l'homologation de type. Pour les autres pays, un contrôle est requis lors de la première immatriculation.».

7.4 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51.

67. Compte tenu de la proposition d'amendements à la Règle n° 1, le WP.29 a noté que les problèmes évoqués dans le document TRANS/WP.29/2005/51 avaient été résolus.

7.5 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants

Document: TRANS/WP.29/2004/46.

68. Compte tenu de la proposition d'amendements à la Règle n° 1, le WP.29 a noté que les problèmes évoqués dans le document TRANS/WP.29/2004/46 avaient été résolus.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production

Document: TRANS/WP.29/2002/28.

69. Le WP.29 a fait observer que cette question devrait être examinée en relation avec le point 8.1.2.

8.1.1 Règles et recommandations à suivre dans l'établissement de normes et de règlements

70. Le WP.29 a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée à ce sujet.

8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/72; documents informels n<sup>os</sup> WP.29-139-6 et WP.29-139-12.

71. Le WP.29 a examiné le document WP.29-139-12 présenté par le Japon et en a approuvé la première partie. Les parties restantes seront examinées à la session de novembre 2006, sur la base d'une proposition actualisée. Le représentant de la CE a été invité à établir un document révisé pour examen lors de la session de novembre 2006.

8.1.3 Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord

72. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée durant la session.

8.1.4 Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

Documents: Documents informels n<sup>os</sup> WP.29-139-8, WP.29-139-9 et WP.29-139-19.

73. Le secrétariat a rappelé la distribution, à la précédente session du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1050, par. 65), d'un questionnaire (WP.29-138-9) adressé à tous les représentants des États et destiné à faciliter l'élaboration définitive de l'étude de faisabilité sur la

création d'une base de données pour l'échange de renseignements sur les homologations de type accordées au titre de l'Accord de 1958. Il a confirmé avoir reçu 22 réponses à ce questionnaire (WP.29-139-19) et a remercié les Parties contractantes de leur coopération. Le WP.29 a suivi avec intérêt un exposé sur les résultats de cette étude de faisabilité, notamment les prescriptions fonctionnelles et techniques relatives à la base de données envisagée (WP.29-139-9). Il a noté qu'un rapport détaillé sur cette étude de faisabilité pouvait être consulté sur le site Web du WP.29 (WP.29-139-8). Il est convenu de l'importance de la création de cette base de données et de la nécessité d'envisager, à sa session de novembre 2006, les mesures complémentaires qu'il pourrait prendre. Les représentants ont été invités à établir des propositions pour le financement de la base de données.

#### 8.2 Nouvelle méthode d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules à moteur

74. Le WP.29 a noté qu'aucune nouvelle information n'avait été communiquée.

#### 8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants

75. Cette question a été examinée au titre du point 3.5.4 de l'ordre du jour (voir par. 43).

#### 8.4 Hommage à M. S. Szabó

76. Le WP.29 a appris que M. S. Szabó (Hongrie) ne participerait pas aux futures sessions du WP.29. Il a salué l'active contribution qu'il a apportée au WP.29 pendant une très longue période. Depuis 1970, il a participé à 108 sessions et contribué à l'élaboration de 110 règlements. Exprimant l'opinion de tous les membres, le Président a remercié M. Szabó pour sa très utile participation aux travaux du WP.29 et lui a adressé ses vœux les plus chaleureux de réussite, de santé et de prospérité dans sa vie future. Le WP.29 lui a rendu hommage par de longs applaudissements.

### 9. ADOPTION DU RAPPORT

77. Le WP.29 a adopté le rapport, ainsi que ses annexes, sur sa cent trente-neuvième session.

### B. SESSION DES COMITÉS D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DES ACCORDS

#### 1. ACCORD DE 1958 – TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION (AC.1)

##### 1.1 Constitution de l'AC.1

78. Sur les 46 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trente-troisième session.

##### 1.2 Élection du Bureau

79. L'AC.1 a invité M. B. Kisulenko, Vice-Président du WP.29, à présider la session de l'AC.1.



1.3 PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1

80. Les résultats du vote sur les documents soumis à l'AC.1 figurent dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	présentes et votantes				
3	Dispositifs catadioptriques	40	33	2006/49	33/0/0	Complément 10 à la série 02	* /
4	Dispositifs d'éclairage de la plaque arrière d'immatriculation	38	31	2006/50	31/0/0	Complément 12 à la série 00	* /
5	Projecteurs scellés	37	31	2006/51, tel que modifié par le paragraphe 48	31/0/0	Complément 6 à la série 02	* /
6	Indicateurs de direction	41	33	2006/52	33/0/0	Complément 14 à la série 01	* /
7	Feux de position avant et arrière, feux stop et feux d'encombrement	40	33	2006/53, tel que modifié par le paragraphe 49	33/0/0	Complément 11 à la série 02	* /
13	Freinage	40	32	2006/43	32/0/0	Complément 2 à la série 10	* /
16	Ceintures de sécurité	38	31	2006/32	31/0/0	Rectificatif 5 au complément 15 à la série 04	* /
16	Ceintures de sécurité	38	31	2006/33	31/0/0	Rectificatif 2 au complément 16 à la série 04	* /
23	Feux de marche arrière	40	33	2006/54	33/0/0	Complément 13 à la série 00	* /
24	Émissions de polluants visibles	38	30	2006/36	30/0/0	Complément 3 à la série 03	* /
31	Projecteurs (projecteurs scellés halogènes)	35	31	2006/55, tel que modifié par le paragraphe 50	31/0/0	Complément 6 à la série 02	* /
44	Dispositifs de retenue pour enfants	32	29	2006/34	29/0/0	Rectificatif 1 à la série 04	* /
44	Dispositifs de retenue pour enfants	32	29	2006/35	29/0/0	Complément 2 à la série 04	* /
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	38	30	2006/56, tel que modifié par le paragraphe 51	30/0/0	Complément 1 à la série 03	* /
49	Émissions de polluants par les poids lourds	38	30	2006/37	30/0/0	Complément 1 à la série 04	* /
50	Feux de position, feux-stop et indicateurs de direction	38	31	2006/57	31/0/0	Complément 10 à la série 00	* /
51	Bruit	37	29	2006/5	29/0/0	Complément 4 à la série 02	* /
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (motocycles)	35	28	2006/58	28/0/0	Complément 7 à la série 01	* /

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	présentes et votantes				
65	Feux spéciaux d'avertissement	26	19	2006/59	19/0/0	Complément 5 à la série 00	<u>*/</u>
67	Équipement pour GPL	34	29	2006/38	29/0/0	Complément 7 à la série 01	<u>*/</u>
70	Plaques d'identification arrière	37	30	2006/60	30/0/0	Complément 5 à la série 01	<u>*/</u>
74	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (cyclomoteurs)	35	29	2006/61	29/0/0	Complément 4 à la série 01	<u>*/</u>
77	Feux de stationnement	36	31	2006/62	31/0/0	Complément 10 à la série 00	<u>*/</u>
83	Émissions de polluants par les véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	38	30	2006/39, tel que modifié par le paragraphe 52	30/0/0	Complément 6 à la série 05	<u>*/</u>
86	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les tracteurs agricoles	32	29	2006/63	29/0/0	Complément 3 à la série 00	<u>*/</u>
87	Feux de circulation diurne	32	29	2006/64	29/0/0	Complément 9 à la série 00	<u>*/</u>
90	Garnitures de frein assemblées de rechange	36	30	2006/45	30/0/0	Complément 8 à la série 01	<u>*/</u>
91	Feux de position latéraux	35	31	2006/65	31/0/0	Complément 9 à la série 00	<u>*/</u>
94	Collision frontale	31	28	2006/71	28/0/0	Complément 3 à la série 01	<u>*/</u>
104	Marquages rétroréfléchissants	40	32	2006/66, tel que modifié par le paragraphe 53	32/0/0	Complément 3 à la série 00	<u>*/</u>
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	37	29	2006/46	29/0/0	Complément 4 à la série 00	<u>*/</u>
110	Organes spéciaux pour GNC	40	31	2006/40	31/0/0	Complément 5 à la série 00	<u>*/</u>
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	40	31	2006/67	31/0/0	Complément 7 à la série 00	<u>*/</u>
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	40	31	2006/68	31/0/0	Complément 5 à la série 00	<u>*/</u>
115	Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC	41	32	2006/41	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 00	<u>*/</u>
117	Bruit de roulement des pneumatiques	41	32	2006/47	32/0/0	Rectificatif 2 à la série 00	<u>*/</u>
117	Bruit de roulement des pneumatiques	41	32	2006/48	32/0/0	Série 01	<u>*/</u>
119	Feux d'angle	42	33	2006/69	33/0/0	Complément 1 à la série 00	<u>*/</u>

\*/ Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 25 États membres de l'UE.

#### 1.4 NOUVEAUX PROJETS DE RÈGLEMENT – VOTE DE L’AC.1

81. Les résultats du vote sur les documents soumis à l’AC.1 figurent dans le tableau ci-après:

Sujet	Parties contractantes: présentes et votantes	Document TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Remarque
Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des systèmes d’éclairage avant adaptatifs destinés aux véhicules automobiles	36	2005/31, 2005/31/Add.1	36/0/0	!*/
Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des roues pour voitures particulières	36	2005/46, tel que modifié par le paragraphe 56	35/0/1	!*/

\*/ Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 25 États membres de l’UE.

## 2. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 DIX-SEPTIÈME SESSION du Comité exécutif (AC.3) de l’Accord

### 2.1 Constitution de l’AC.3

82. La dix-septième session de l’AC.3 s’est tenue les 21 et 22 juin 2006. Les représentants de 20 des 28 Parties contractantes à l’Accord ont participé à la session et ont constitué l’AC.3.

### 2.2 Examen des règlements techniques mondiaux

#### 2.2.1 Examen du Règlement technique mondial concernant les systèmes de freinage des motocycles qui sera mis aux voix à la session de novembre 2006

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/77.

83. Le Président du GRRF, M. Yarnold, a informé l’AC.3 que le GRRF avait adopté, à sa session extraordinaire du 19 juin 2006, le projet de RTM ainsi que le rapport sur son élaboration. Ces deux documents seront transmis au WP.29 pour examen et à l’AC.3 pour mise aux voix à leurs sessions de novembre 2006. L’AC.3 a félicité le GRRF pour ce succès et a demandé au secrétariat d’établir le document, en n’y faisant figurer que l’option 1 du paragraphe 4.4.3 du projet de RTM.

### 2.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

84. Le WP.29 a noté qu’aucune demande d’inscription dans le Recueil n’avait été présentée.

#### 2.4 Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord

Document: Document informel n° WP.29-139-3.

85. Le Secrétaire a rappelé que les informations sur la mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord figuraient dans le document WP.29-139-3. L'AC.3 a rappelé aux Parties contractantes qui n'avaient pas encore rendu compte de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du RTM n° 1 dans le cadre de leur législation nationale de le faire rapidement et leur a également rappelé que la date limite pour rendre compte de la mise en œuvre du RTM n° 2 était le 21 août 2006.

#### 2.5 État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (RTM)

86. Un tableau actualisé des priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration des RTM est reproduit à l'annexe 3 du présent rapport. Les principales informations communiquées et observations faites au cours de l'examen de ce point sont résumées ci-après.

87. Point 2.5.1 de l'ordre du jour, **Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**. Le représentant du Canada a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe informel du GRE. Il a déclaré que, si tout allait bien, le projet de RTM pourrait être adopté à la session du GRE d'octobre 2006. Il a sollicité des avis sur la réincorporation dans le RTM d'un tableau concernant la présence de dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse. L'AC.3 donnera son avis sur la question à sa session de novembre 2006.

88. Point 2.5.2 de l'ordre du jour, **Systèmes de freinage des motocycles**. Voir paragraphe 83 ci-dessus.

89. Point 2.5.3 de l'ordre du jour, **Freins pour voitures particulières**. L'AC.3 examinera la question de l'octroi au groupe informel de l'autorisation de poursuivre ses travaux une fois adopté le projet de RTM sur les systèmes de freinage des motocycles.

90. Point 2.5.4 de l'ordre du jour, **Vitrages de sécurité**. Le représentant de l'Allemagne a confirmé qu'un projet de RTM serait examiné par le GRSG à sa session d'octobre 2006. À la demande du représentant de la CE, l'AC.3 a accepté d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la prochaine session du WP.29, qui porterait sur les marques d'homologation dans les RTM, leurs liens avec les marques d'homologation des règlements de la CEE ou de tout autre règlement ainsi que sur leurs incidences juridiques sur les systèmes d'homologation de type et d'autocertification. Le représentant de la CE a été prié d'établir un document de travail sur la question.

91. Point 2.5.5 de l'ordre du jour, **Commandes et témoins**. Le représentant du Canada a informé l'AC.3 qu'un projet de RTM actualisé serait examiné par le GRSG à sa session d'octobre 2006. L'AC.3 a estimé que les résultats de la deuxième phase de l'étude de l'OICA sur la reconnaissance des symboles devraient être pris en considération.

92. Point 2.5.6 de l'ordre du jour, **Protection des piétons**. Le représentant de la CE a informé l'AC.3 que le GRSP avait, pour l'essentiel, achevé l'élaboration de la partie technique du projet de RTM. Toutefois, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le champ d'application

du RTM. Le représentant de la CE a déclaré qu'il pouvait appuyer la modification du champ d'application du RTM. Il a reconnu que la question devait faire l'objet d'une évaluation plus poussée et a indiqué que les États-Unis d'Amérique, la CE et le Japon prévoyaient de s'atteler à cette tâche. Il a informé l'AC.3 que la date limite pour l'achèvement du RTM était mai 2007.

93. L'expert de l'OICA a fait observer que, faute de données justifiant l'extension du champ d'application à court terme, seule une approche en deux temps serait réaliste. Le champ d'application actuel du projet de RTM serait maintenu dans un premier temps et pourrait être élargi dans un deuxième temps, sur la base d'un mandat précis assigné au GRSP, à savoir mener de nouvelles études en tenant aussi compte du facteur forme.

94. L'AC.3 a estimé que la réunion du groupe informel prévue en juillet 2006 n'était pas nécessaire.

95. Point 2.5.7 de l'ordre du jour, RTM n° 1 (**Serrures et organes de fixation des portes**) (voir par. 85).

96. Point 2.5.8 de l'ordre du jour, **Appuie-tête**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que le groupe informel continuait à examiner les questions relatives à la hauteur des appuie-tête, à la distance entre l'arrière de la tête et l'appuie-tête, aux points de référence et aux dispositifs d'essai dynamique. La date limite pour l'achèvement du projet de RTM par le GRSP a été fixée à mai 2007.

97. Point 2.5.9 de l'ordre du jour, **Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)**. L'AC.3 a été informé que le projet de RTM, le rapport sur son élaboration et la proposition tendant à incorporer la procédure WHDC dans le Règlement n° 49 avaient été adoptés par le GRPE. L'AC.3 a noté que le projet de RTM comprenait quatre points non résolus: période d'arrêt à chaud, coefficients de pondération pour le démarrage à froid, matériau du filtre à particule et taille des particules retenues. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part de ses préoccupations concernant la présence de variantes dans les RTM et a invité les Parties contractantes à procéder à de nouveaux essais en vue d'éliminer au moins les deux premières variantes. Pour que les informations sur cette question puissent être diffusées, les Parties contractantes qui étaient disposées à mener de tels essais ont été priées de le faire savoir au secrétariat. Le représentant du Canada a appuyé l'idée qu'il fallait poursuivre les efforts visant à éliminer les variantes dans le RTM, ce qui pourrait faciliter l'adoption de celui-ci par son pays. À l'issue d'un débat, l'AC.3 a décidé de transmettre le projet de RTM, avec les variantes, au WP.29 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2006, étant entendu que si des essais supplémentaires concernant la période d'arrêt à chaud et les coefficients de pondération étaient entrepris avant la session du WP.29 de novembre 2006, l'adoption du RTM pourrait être différée jusqu'à leur achèvement.

98. Point 2.5.10 de l'ordre du jour, RTM n° 2 (**Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)**). L'AC.3 a été informé des résultats de la réunion du groupe informel, tenue à Pune (Inde). Il a noté que le groupe informel entendait poursuivre ses travaux en deux temps: dans un premier temps, répondre aux préoccupations formulées par l'Inde et, dans un deuxième temps, inclure les valeurs limites.

99. Point 2.5.11 de l'ordre du jour, **Systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)**. L'AC.3 a noté que le projet de RTM, le rapport sur son élaboration et la proposition tendant à insérer les prescriptions relatives aux WWH-OBD dans le Règlement n° 49 avaient été adoptés par le GRPE. Il a aussi noté que le projet de RTM sur les WWH-OBD faisait référence à des normes de la SAE et de l'ISO qui étaient encore en cours d'adoption et de publication. Toutefois, l'AC.3 a estimé qu'il n'était pas nécessaire que le GRPE tienne une session extraordinaire en août 2006. Le texte adopté, à l'exclusion du paragraphe 3, serait transmis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2006.

100. Point 2.5.12 de l'ordre du jour, **Émissions hors cycle (OCE)**. L'AC.3 a été informé que le groupe informel avait bien progressé et que le RTM pourrait être terminé dans un avenir proche.

101. Point 2.5.13 de l'ordre du jour, **Engins mobiles non routiers (NRMM)**. L'AC.3 a pris note de l'état d'avancement des travaux du groupe informel. Les membres du groupe s'étaient entendus sur la méthodologie et s'employaient à présent à résoudre les problèmes en suspens. Un rapport intérimaire sera soumis à l'AC.3 pour examen à sa session de juin 2007. L'AC.3 a été informé que le groupe avait l'intention de mettre la dernière main au projet de RTM sur les NRMM avant la fin de 2007.

102. Point 2.5.14 de l'ordre du jour, **Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)**. L'AC.3 a été informé que les responsables techniques du RTM élaboraient un plan de route pour le sous-groupe du GRSP chargé des questions de sécurité (SGS). Après confirmation de ce plan de route par l'AC.3 à sa session de novembre 2006, les sous-groupes des véhicules à pile à combustible et à hydrogène (HFCV) pourront reprendre leurs travaux.

103. Point 2.5.15 de l'ordre du jour, **Pneumatiques**. Le représentant de la France a informé l'AC.3 que l'on était parvenu à un consensus en ce qui concerne l'élaboration du RTM, et qu'une proposition officielle serait soumise au WP.29 à sa session de novembre 2006. L'AC.3 a noté que la session du GRRF de septembre 2006 avait été prolongée jusqu'au vendredi 22 à 17 h 30 afin que puisse être examiné le projet de RTM sur les pneumatiques.

## 2.6 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer

104. Point 2.6.1 de l'ordre du jour, **Mannequin pour essais de choc latéral**. L'AC.3 a noté que les experts du GRSP avaient dit qu'ils préféreraient attendre de connaître la conclusion des travaux concernant le mannequin WorldSID pour poursuivre l'examen de ce point.

105. Point 2.6.2 de l'ordre du jour, **Compatibilité des véhicules en cas de choc**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé que, étant donné l'absence de progrès, le GRSP indique si ce point devrait être retiré de l'ordre du jour.

106. Point 2.6.3 de l'ordre du jour, **Systèmes de transport intelligents**. L'AC.3 a noté que le groupe informel des systèmes de transport intelligents se réunirait le 23 juin 2006 et examinerait le rapport sur ses activités, qui serait soumis au WP.29.

107. Point 2.6.4 de l'ordre du jour, **Procédures mondiales d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)**. L'AC.3 a noté qu'aucune information nouvelle n'était disponible à ce sujet.

108. Point 2.6.5 de l'ordre du jour, **Systèmes de contrôle électronique de la stabilité**. La représentante des États-Unis d'Amérique fera savoir à l'AC.3 où en est l'établissement de la réglementation à sa session de novembre 2006. Elle a aussi indiqué que cette question ferait l'objet d'un exposé à la session du GRRF de septembre 2006.

## 2.7 Examen de la question de l'introduction de variantes dans les prescriptions des règlements techniques mondiaux

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/73.

109. Le représentant du Canada a dit qu'il était prêt à actualiser le document en tenant compte des contributions qu'il pourrait recevoir. Le représentant de l'OICA a estimé que si elles conduisaient à des conceptions contradictoires des véhicules, les variantes seraient inacceptables, à moins qu'une plage de performances commune soit maintenue. Il a aussi noté que les modules pourraient constituer une approche intéressante, envisageable même pour le long terme.

## 2.8 Proposition visant à élaborer un RTM sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs de motocycles

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/74.

110. L'AC.3 a estimé que cette proposition devrait être examinée une fois que l'élaboration du projet de RTM sur les commandes et les témoins des véhicules (voir par. 86 ci-dessus) serait suffisamment avancée.

## 2.9 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord

111. L'AC.3 a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour des futures sessions.

## 2.10 Questions diverses

112. L'AC.3 a décidé que l'ordre des sous-catégories de la catégorie 3 de la Résolution spéciale n° 1 (R.S.1) devrait être aligné sur celui des sous-catégories de la catégorie L de la R.E.3. Le Royaume-Uni et l'IMMA se sont dits prêts à établir pour la prochaine session un document présentant les modifications pertinentes.

## 3. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES) SEPTIÈME SESSION du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord

### 3.1 Création de l'AC.4

113. La septième session de l'AC.4 s'est tenue le 21 juin 2006. Les représentants de huit des neuf Parties contractantes à l'Accord y ont participé (Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Pays-Bas et Roumanie).

### 3.2 Examen de projets d'amendements à l'Accord

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/75.

114. L'AC.4 a accueilli favorablement l'offre faite par le représentant des Pays-Bas de demander à son gouvernement de transmettre l'amendement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

### 3.3 Examen de projets d'amendements à la Règle n° 1

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/42 et ECE/TRANS/WP.29/2006/76.

115. L'AC.4 a adopté à l'unanimité les amendements à la Règle n° 1 (ECE/TRANS/WP.29/2006/42 et ECE/TRANS/WP.29/2006/76), avec les modifications reproduites au paragraphe 62 ci-dessus. Le secrétariat a été prié de transmettre les amendements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

### 3.4 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51.

116. L'AC.4 a pris note de la décision du WP.29 (voir par. 63 ci-dessus).

### 3.5 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements de la CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants

Document: TRANS/WP.29/2004/46.

117. L'AC.4 a pris note de la décision du WP.29 (voir par. 64 ci-dessus).



Annexe 1LISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-139-... ) DISTRIBUÉS  
SANS COTE LORS DE LA CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles – Situation on 12 June 2006 – Agreement entered into force on 25 August 2000	a)
2	Secrétariat	7.1	A	Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections – Situation on 13 June 2006	a)
3	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles (ECE/TRANS/132 and Corr.1) Done at Geneva on 25 June 1998	a)
4	CE	5.4 et B.2.10.1	A	Request to modify the document «Format of Global Technical Regulations (GTR)» (TRANS/WP.29/883)	b)
5	IMMA	3.5.2	A	The inclusion of L6 and L7 Vehicles in the ECE Regulations	c)
6	OICA	8.1.2	A	Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services in the framework of the 1958 Agreement	a)
7	Secrétariat	2.2	A	Provisional calendar of meetings of WP.29 and of its subsidiary bodies for 2007	d)
8	Secrétariat	8.1.4	A	Database for the exchange of type approval documentation (DETA) – Feasibility	a)
9	Secrétariat	8.1.4	A	Presentation on the Database for the exchange of type approval documentation (DETA) – Feasibility	a)
10	Japon	2.4	A	Notes on the 12th session of the Informal Group on «ITS» Geneva, 10 March 2006	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
11	Japon	2.4	A	Provisional Agenda for the 13th session of the Informal Group on «ITS»	a)
12	Japon	8.1.2	A	Comments on ECE/TRANS/WP.29/2006/72 «Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services in the framework of the 1958 Agreement»	a)
13	Japon	6.	A	Supplementary information on «Rulemaking procedures and implementation of established gtr into national law» submitted at the 138th WP.29 March 2006	a)
14	Commission européenne	4.2.18	A	Proposal for supplement 4 to the 02 series of amendments to Regulation No. 51 (Noise emissions) Addendum 1 Revision 1	b)
15	Fédération de Russie	3.5.1	R	Letter from Ministry of Industry and Energy to the Chairman of GRE	a)
16	Canada	6.	A	Amalgamation of global technical regulations (gtr) into national law: The Canadian perspective	a)
17	Australie	6.	A	Regulation and standard setting in Australia	a)
18	États-Unis d'Amérique	6.	A	USA regulatory authority	a)
19	Secrétariat	8.1.4	A	UNECE feasibility study on the installation of DETA: Summary of answers to the questionnaire (WP.29-138-9)	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- c) À transmettre au GRSG.
- d) Adopté.

Annexe 2CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DU WP.29  
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2007 1/

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-troisième	9-12 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante et unième	5-9 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-cinquième	20-22 février (p.m./p.m.)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-treizième	12 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent quarante et unième, trente-cinquième, dix-neuvième, treizième	13-16 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-huitième	26-30 mars (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-douzième	16-20 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante et unième	7-11 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-quatrième	5-8 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-quatorzième	25 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-deuxième, trente-sixième, vingtième, quatorzième	26-29 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-sixième	3-5 septembre (p.m/p.m)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-deuxième	18-21 septembre (p.m/a.m)	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-neuvième	1 <sup>er</sup> -4 octobre (p.m/a.m)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-treizième	23-26 octobre (p.m./a.m.)	6

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-quinzième	12 novembre	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-troisième, trente-septième, vingt et unième, quinzième	13-16 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-deuxième	11-14 décembre (p.m/a.m)	6
		TOTAL	108 demi-journées (54 journées)

1/ À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se dérouleront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «p.m./a.m.» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «p.m./p.m.» signifie que les sessions (du GRB) commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le jeudi après-midi, si elles sont effectivement programmées.

Note:

Comité des transports intérieurs (CTI), soixante-neuvième session: 6-8 février 2007;

(Bureau du CTI: 5 et 9 février 2007) (participation limitée);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 8-18 mars 2007 (journées pour la presse: 6 et 7 mars 2007);

Commission économique pour l'Europe, soixante-deuxième session: 23-27 mars 2007.

Annexe 3

## ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... ●/
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	GRE/2001/6/Rev.5 <u>1</u> /
GRRF	Systèmes de freinage des motocycles	Oui/Canada	Canada	AC.3/3	2006/77/Rev.1 <u>2</u> / 2005/25 (premier rapport)
	Systèmes de freinage des voitures particulières	Oui/Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique	Japon et Royaume-Uni	AC.3/10	<u>3</u> / 2005/95 (premier rapport)
	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France	[2006/...]	
GRSG	Vitrages de sécurité	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	GRSG/2005/9 <u>4</u> / 2005/49 (premier rapport)
	Commandes et indicateurs	Non	Canada	AC.3/2	GRSG/2006/15 <u>4</u> / 2005/58 (premier rapport)
GRSP	Protection des piétons	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	GRSP/2006/2 <u>5</u> / 2003/99 (premier rapport)
	Appuie-tête	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/13	2005/93 (premier rapport) GRSP/2006/12 (deuxième rapport) <u>6</u> /
GRPE	Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)	Non	CE	AC.3/8	GRPE/2006/17 <u>7</u> / GRPE/2006/19 (rapport final)
	Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/6	<u>8</u> /
	Systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)	Oui/Japon	États-Unis d'Amérique	AC.3/1	GRPE/2006/8/Rev.1 <u>7</u> / GRPE/2006/19 (rapport final)
	Émissions hors cycle	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/12	
	Engins mobiles non routiers (essais de mesure de particules)	Oui/CE	CE	AC.3/14	

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... ●/
WP.29/ AC.3	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible	Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis d'Amérique		

---

●/ Les documents à examiner en 2006 et par la suite porteront la cote ECE/TRANS/WP.29/...

1/ Le GRE examinera une proposition actualisée (Rev.6) en octobre 2006.

2/ Le projet de RTM sera soumis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2006.

3/ Travaux suspendus temporairement. L'AC.3 examinera la question de la poursuite des travaux à sa session de novembre 2006.

4/ Le GRSG examinera une proposition révisée en octobre 2006.

5/ Le GRSP poursuivra l'examen du projet de RTM en décembre 2006.

6/ Le GRSP a adopté en mai 2006 le deuxième rapport d'activité devant être soumis au WP.29 et à l'AC.3.

7/ Le GRPE a adopté le projet de RTM qui sera soumis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen et mise aux voix en novembre 2006.

8/ La question de l'établissement de valeurs limites pour le RTM n° 2 est examinée par le groupe informel.

-----